



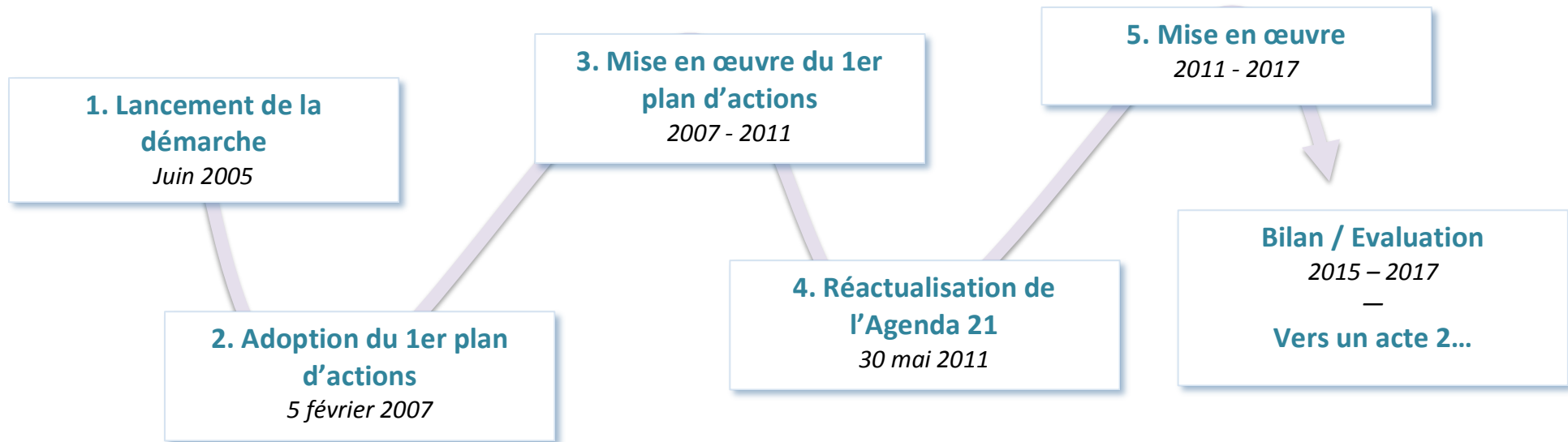
Agenda 21 de la Ville de Blanquefort

Bilan / 2018



Pour mettre en pratique localement les principes du développement durable, Blanquefort s'est engagée depuis 2005 dans un Agenda 21 axé principalement autour de la réduction de l'empreinte écologique de la ville.

Les étapes clés...



Deux leviers pour réduire l'empreinte écologique de la ville...

Levier n°1 : Préserver et améliorer la biocapacité de la Terre

Préserver les espaces naturels et agricoles, pour assurer la continuité des systèmes écologiques qui y sont associés.

Levier n°2 : Réduire les consommations et améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources

Réduire les consommations de ressources naturelles en accompagnant les acteurs concernés.

Une reconnaissance de l'Agenda 21 de Blanquefort



2007 – 2014 ... Un fort engagement

Levier n°1 : Préserver et améliorer la biocapacité de la Terre

Nombre d'actions : 24
Taux d'engagement* : 96 %
Taux de réalisation* : 62,5 %




Levier n°2 : Réduire les consommations et améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources

Nombre d'actions : 45
Taux d'engagement* : 89 %
Taux de réalisation* : 52 %

* Taux d'engagement = proportion des actions qui ont été initiées ; Taux de réalisation = proportion d'actions abouties ou bien avancées

Le Bilan

Bilan des actions (voir tableaux pages suivantes)

-  Action aboutie ou bien avancée (→ = à développer)
-  Action amorcée ou en cours
-  Action bloquée ou non démarrée

Mention spéciale :

(apporte un complément d'information quant à la conduite de projet)







Participation : démarche participative associant d'autres acteurs

Co-élaboration : la ville co-construit le projet avec d'autres acteurs






Exemplarité : la ville applique ces principes à son propre fonctionnement

Initiative citoyenne, associative, économique : l'action n'émane pas de la ville mais d'autres acteurs territoriaux









LEVIER N°1 : PRESERVER ET AMELIORER LA BIOCAPACITE DE LA TERRE

Enjeux	Actions mises en place	Description		Mention spéciale
1.1. Préserver des surfaces naturelles et agricoles et les services écologiques associés	1.1.1. Réalisation et diffusion d'une étude-cadre « Fonder le projet urbain et de territoire de Blanquefort sur la nature et le paysage » en vue de la révision du Plan local de l'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> - Etude réalisée par le CAUE à partir de 2008 en vue de la révision du PLU - Principes : identifier les continuités écologiques, agricoles et paysagères de la commune et définir un plan d'action pour les préserver, dans un principe de discontinuité urbaine. - Prise en compte de ces éléments dans la révision du PLU métropolitain. 		Co-élaboration
	1.1.2. Mise en œuvre de la Charte du parc des jalles	<ul style="list-style-type: none"> - Charte signée en 2001 entre la CUB et les 8 communes membres. - Travaux relancés en 2013 (étude sur les portes/maisons et cheminements doux) - Intégration des projets de la ville en tenant compte des objectifs du parc (ex : vacherie = porte du parc et maison de l'agriculture) - prochaine étape : mise en place d'une OAIM (Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain) par Bordeaux Métropole (délibération prévue fin 2019) 		Participation Co-élaboration
	1.1.3. Mise en œuvre du Plan Garonne	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de territoire et plan d'action "Plan Garonne" à relancer par la Métropole 		Participation
	1.1.4. Définition du périmètre des zones humides et d'un plan d'action pour leur préservation	<ul style="list-style-type: none"> - SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés" validé - Prise en compte pour tout projet dans le périmètre des zones humides - En cours : réalisation de cartographies précises des zones humides par Bordeaux Métropole 		Participation
	1.1.5. Définition de zones inondables et d'un plan d'action pour assurer leur compatibilité avec certaines activités socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Existante d'un PPRI (Plan de prévention des risques inondation) - Révision du PPRI en cours ; nouveau PPRI prévu début 2020 - PAPI (Plan d'actions pour la prévention des inondations) validés par BxM. Et délimitation du TRI (Territoire à risque important d'inondations). 	 →	Participation
	1.1.6. Préservation d'espaces naturels bénéficiant de classements (arrêté de biotope, ZNIEFF, ZICO, PLU, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des périmètres réglementaires et des périmètres d'inventaire de la biodiversité dans les projets d'aménagement de la ville, ainsi que dans le PLU (notamment autour des projets de gravières) - Cette action ne sera jamais terminée car elle fait partie intégrante de la politique de la ville en faveur de la préservation et de la reconquête des espaces naturels et agricoles 	 →	Participation Exemplarité






LEVIER N°1 : PRESERVER ET AMELIORER LA BIOCAPACITE DE LA TERRE

Enjeux	Actions mises en place	Description		Mention spéciale
1.1. Préserver des surfaces naturelles et agricoles et les services écologiques associés	1.1.7. Participation à la Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) pour la préservation de la vallée maraîchère des jalles	<ul style="list-style-type: none"> - Créée en 2007, la CIAF réalise les études et élabore un plan d'actions pour préserver l'activité agricole et maraîchère dans la vallée des jalles - Participation de la ville toujours en cours ; une attention particulière est portée sur la veille foncière. 		Co-élaboration
	1.1.8. Mise en œuvre d'une opération d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) sur la vallée maraîchère des jalles	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'une opération d'aménagement foncier sur une partie de la vallée maraîchère des jalles décidée par la CIAF et soumis à enquête publique - Mise en œuvre par la CIAF d'un plan d'action consistant en divers aménagements fonciers (remembrement) et hydrauliques nécessaires à l'activité économique des agriculteurs présents sur la zone. 		Co-élaboration
	1.1.9. Adoption du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains (PPEANP) et mise en œuvre du plan d'action associé	<ul style="list-style-type: none"> - Le PPEANP fige la vocation agricole et naturelle des parcelles de terrain comprises dans son périmètre et définit un plan d'action. - Plan d'actions en cours de mises en œuvre, avec plusieurs actions phares : travaux d'installation en eau potable sur les exploitations réalisés par BxM, lutte contre les espèces nuisibles (ex. Ragondins), étude de pollution éventuelles des sols... 		Participation Co-élaboration
	1.1.10. Accompagnement à l'installation d'un maraîcher professionnel dans le parc municipal de Tanaïs	<ul style="list-style-type: none"> - Une couveuse maraîchère a été installée en 2011. Deux couvés ont développé leur activité et se sont installés définitivement comme agriculteurs. - Nouveau partenariat depuis 2017 avec l'association Porte-Greffe pour l'animation de l'espace test agricole. - Travaux de réhabilitations du site engagés par la ville et l'association - Accueil de nouveaux porteurs de projets depuis 2017. 	 →	Exemplarité Co-élaboration
	1.1.11. Mise en œuvre d'un projet agricole sur la propriété communale de « la Vacherie »	<p>Un projet mixte a été développé sur le site de la Vacherie, avec une identité définie autour de la notion de « Ferme urbaine et culturelle » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réhabilitation du site de la vacherie avec la restauration des bâtiments, et la construction de bâtiments agricoles (à terminer) - l'installation d'un éleveur ovin avec transformation et vente directe - des projets multi-disciplines autour du développement durable - des projets pédagogiques avec mise à disposition d'outils de sensibilisation - la valorisation de l'agriculture locale, avec des marchés de producteurs, les distributions de l'AMAP - des formations agricoles et pédagogiques sur le DD. 		Co-élaboration Participation Exemplarité







LEVIER N°1 : PRESERVER ET AMELIORER LA BIOCAPACITE DE LA TERRE

Enjeux	Actions mises en place	Description	Mention spéciale
<p>1.2. Accroître la bioproduktivité des surfaces naturelles et agricoles ainsi que les services écologiques associés</p>	<p>1.2.1. Adoption et mise en œuvre des documents d'objectif Natura 2000</p>	<p>- 3 sites Natura 2000 sur Blanquefort, dont les DOCOB (Documents d'objectifs) ne sont pas tous terminés. La ville poursuivra sa participation à leur élaboration. - La ville a signé la charte Natura 2000 pour ces parcelles.</p>	<p>Participation Exemplarité</p> 
	<p>1.2.2. Adoption du SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés" et mise en œuvre du plan d'actions</p>	<p>- Stratégie et un plan d'action afin de préserver les niveaux et la qualité des eaux de l'estuaire de la Gironde et des milieux humides associés, notamment les zones de marais - Action aboutie ; document à prendre en compte dans les projets de la ville sur les espaces concernés.</p>	<p>Participation</p> 
	<p>1.2.3. Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion sur les espaces naturels communaux</p>	<p>- Plan de gestion du domaine de Tanaïs validé en 2012, en reconduit pour 10 ans en 2018 : des actions du programme ont bien été réalisées (étude hydraulique de l'étang, suivis naturalistes...) et d'autres seront programmées chaque année. - Projet Vacherie : un bail rural environnemental a été signé avec l'éleveur.</p>	<p>Participation Exemplarité</p> 
	<p>1.2.4. Réalisation d'inventaires faune-flore</p>	<p>- Plusieurs inventaires réalisés à l'initiative de la commune sur des sites naturels ou parcs (ex. Etude cistude à Majolan) - Action à réaliser sur les espaces naturels sensibles pouvant être ciblés par des projets d'aménagement et/ou industriels type gravières</p>	<p>Exemplarité</p> 
	<p>1.2.5. Suivi de la qualité des eaux des jalles grâce à l'Observatoire des jalles</p>	<p>- L'Observatoire des jalles se donne comme objectif d'étudier la qualité des eaux et d'aider les élus et acteurs territoriaux à développer une stratégie et un plan d'action efficaces. - La ville participe à ce suivi</p>	<p>Participation</p> 
	<p>1.2.6. Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion différenciée des parcs, espaces verts et sportifs municipaux</p>	<p>- Gestion différenciée des espaces verts avec élaboration de plans de gestion et pratiques éco-responsables. - Zéro phyto sur les espaces verts, sur les terrains de sport, et expérimentation en 2018 sur le cimetière pour l'appliquer à partir de 2019</p>	<p>Participation Exemplarité</p> 
	<p>1.2.7. Elaboration et mise en œuvre de Chartes paysagères : charte esthétique et paysagère sur l'ensemble de la commune, charte paysagère spécifique à l'éco-parc</p>	<p>- Charte paysagère réalisée en 2005/2006 - Il est devenu nécessaire d'adapter les actions (entretien des espaces verts, arrosage...) notamment du point de vue économique. - La charte est cependant respectée sur les grands axes.</p>	<p>Exemplarité Co-élaboration</p> 
	<p>1.2.8. Elaboration et mise en œuvre d'un Règlement local de publicité pour la préservation des paysages urbains</p>	<p>Un Règlement local de publicité a été créé à Blanquefort en 2011, et appliqué par le service urbanisme, notamment pour réduire la pollution visuelle liée à la publicité. Un RLP métropolitain s'applique depuis 2016 depuis la révision du PLU métropolitain, en gardant les mêmes objectifs.</p>	<p>Exemplarité Co-élaboration</p> 






LEVIER N°1 : PRESERVER ET AMELIORER LA BIOCAPACITE DE LA TERRE

Enjeux	Actions mises en place	Description		Mention spéciale
1.3. Valoriser les espaces naturels et agricoles de qualité et les services écologiques associés	1.3.1. Création et animation de sentiers de randonnée	<ul style="list-style-type: none"> - Création de la boucle "Parcs et Châteaux de Blanquefort" - Les sentiers de Blanquefort sont intégrés dans le Plan départemental des itinéraires de randonnée ainsi que dans le schéma communautaire « boucle verte », et le chemin de St Jacques de Compostelle, afin de ménager des continuités de balade à l'échelle départementale. - Un sentier d'interprétation a été également réaliser à la Vacherie. 		Initiative citoyenne Co-élaboration
	1.3.2. Sensibilisation du grand public au jardinage naturel sur les jardins familiaux de la Forteresse	<ul style="list-style-type: none"> - Jardins familiaux municipaux de la Forteresse inaugurés en juin 2007 : un règlement intérieur impose le jardinage naturel, des formations sont proposées aux jardiniers pour leur en faciliter l'application. - 29 parcelles – 1 plateforme de compostage et une serre collectives - Animations et formations au jardinage naturel tous les ans. 	 →	Co-élaboration Initiative associative
	1.3.3. Animations ponctuelles pour le grand public sur la biocapacité	<ul style="list-style-type: none"> - Des animations sont proposées par la Ville et ses partenaires sur différents thèmes naturalistes : programme de sorties nature annuel, nettoyage de printemps, nuit de la chauve-souris, festival nature, écolo-cafés... - Certaines animations sont renouvelées tous les ans, de nouvelles verront le jour. 	 →	Co-élaboration Initiative associative
	1.3.4. Animations ponctuelles pour le jeune public sur la biocapacité	<ul style="list-style-type: none"> - Des projets sont menés tous les ans dans les écoles (dispositif « Juniors du développement durable » en particulier, projets en lien avec la Vacherie) et dans les ALSH (club nature, actions dans le cadre de l'Agenda 21 des accueils de loisirs, visites des jardins familiaux, etc.). 	 →	Co-élaboration Initiative associative
	1.3.5. Création et animation de jardins bio permanents dans les ALSH	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs projets initiés (la Charmille, la Chaumière, Fongravey) mais grosses difficultés pour les pérenniser - Intervention fréquente du services espaces verts pour l'entretien hivernal, mais difficultés à répondre aux demandes en raison d'une charge de travail déjà importante. - Proposition pour faciliter la gestion des jardins par les animateurs : créer des "carrés hors sol" et proposition d'accompagnement (guides-composteurs, formations...) 		Participation Exemplarité






LEVIER N°2 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS ET AMELIORER L'EFFICACITE D'UTILISATION DES RESSOURCES

Enjeux	Actions mises en place	Description		Mention spéciale
2.1. Favoriser des modes de consommation (biens et services) moins gourmands en biocapacité	2.1.1. Calcul de l'empreinte carbone de la commune à partir des calculs d'empreintes individuelles des habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Calcul de l'empreinte carbone moyenne de la ville à partir des empreintes individuelles des citoyens. - Le calcul s'est fait sur le site www.leclimatentrenosmains.org/blanquefort, en partenariat avec la Revue Durable. Des animations ont été organisées afin de faire connaître le site et de créer une dynamique citoyenne locale. - Peu de résultats, action abandonnée. 		Participation
	2.1.2. Actions ponctuelles de sensibilisation du grand public autour des modes de consommation	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation toujours actuelle lors des manifestations menées par la ville et/ou acteurs associatifs (Festival Nature, Jour de récup", Fête de la nature, festival Echappée belle) - Sensibilisation au tri des déchets, utilisation de gobelets réutilisables... - Nouvelles manifestations proposées par les associations, comme la fête des possibles en 2018 	 →	Co-élaboration Initiative associative Initiative citoyenne
	2.1.3. Animations ponctuelles pour les enfants et les jeunes autour des modes de consommation	<ul style="list-style-type: none"> - Différentes actions menées depuis 2008 dans le cadre de l'A21 des ALSH, notamment autour de la réduction des déchets. - Pour les écoles, dispositif "les juniors du développement durable" et recours aux partenaires locaux : ex : jardins familiaux - Propositions : information auprès des enseignants et ALSH des dispositifs en place. 	 →	Co-élaboration Initiative associative Exemplarité
	2.1.4. Mise en œuvre du tri sélectif dans les logements individuels et collectifs	Cette action est accomplie à la fois dans les logements individuels et dans les logements collectifs : bacs verts mis à disposition et collectés par la métropole		Participation
	2.1.5. Installation de bornes de récupération des piles dans les bâtiments publics	<ul style="list-style-type: none"> - Bornes installées dans différents sites municipaux : écoles ALSH, service technique, mairie, CTM ; d'autres existent sur des sites privés (supermarchés, commerces...) - Les piles sont récupérées par Bordeaux Métropole et recyclées - Environ 200 litres de piles sont collectés par an sur les sites publics. 		Exemplarité
	2.1.6. Ramassage par la mairie des déchets verts des particuliers	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 100 kg par foyer et par an (1300 foyers collectés en moyenne). - 8 collectes / an. 		Participation Exemplarité




LEVIER N°2 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS ET AMELIORER L'EFFICACITE D'UTILISATION DES RESSOURCES

Enjeux	Actions mises en place	Description		Mention spéciale
2.1. Favoriser des modes de consommation (biens et services) moins gourmands en biocapacité	2.1.7. Animation d'un réseau de guides composteurs pour la promotion du compostage individuel et collectif	<ul style="list-style-type: none"> - En 2009, formation de 14 guides-composteur blanquefortais auxquels il peut être fait appel pour partager leurs compétences en matière de compostage. - Réalisation d'une plateforme forme de compostage sur le site des jardins familiaux. - Intervention de plusieurs guides-composteurs dans des établissements scolaires, manifestations diverses à Blanquefort et à l'extérieur. - Distributions de composteurs aux blanquefortais, une distribution par an ; près de 800 composteurs distribués depuis 2012. 		Participation Initiative citoyenne
	2.1.8. Accompagnement des associations dans la mise en place de manifestations éco-responsables	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de sensibilisation en 2008 pour les associations - Création de panneaux pour le tri des déchets destinés à être prêtés aux associations - Achat de gobelets réutilisables et prêt aux associations - Mise en œuvre de ces pratiques sur les manifestations municipales - Plusieurs événements associatifs accompagnés dans le cadre du dispositif du Conseil Général en 2008, 2009 et 2010. - Démarche éco-responsable sur l'Echappée belle, avec dispositif de réduction et tri des déchets ou encore toilettes sèches. D'autres manifestations associatives ont également initié cette démarche : ex. Marmite aux assos, Indians'Arc, Fête des possibles... 		Participation Exemplarité Initiative associative
	2.1.9. Installation de « boîtes à lire » pour promouvoir le troc des livres	<ul style="list-style-type: none"> - 2010 : installation aux Colonnes de la 1ère boîte à lire entièrement créée et réalisée par des membres des Conseils de Quartier - 2011 : installation de 2 boîtes à lire (Caychac et école de Saturne) également créées et réalisées par des membres des Conseils de Quartier - Très bon fonctionnement de ces boîtes à lire ; réparations à envisager. 		Initiative citoyenne
	2.1.10. Définition et mise en œuvre d'une procédure d'achat public intégrant le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Formation et accompagnement des agents par HSEN pour l'introduction de critères éco-responsables dans les marchés publics. - Intégration de ces critères dans le marché des fournitures administratives : la ½ des produits les intègre. - Intégration de nombreux critères dans le marché des fournitures scolaires. 	 →	Exemplarité
	2.1.11. Mise en œuvre et généralisation d'une clause d'insertion dans les marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de clauses d'insertion dans de nombreux marchés, souvent sur des lots spécifiques, lorsque cela est possible. - Réalisation de chantiers d'insertion sur certains projets. - Partenariat avec les établissements de formation pour leur réserver certains travaux : exemple Réhabilitation du parc de Corbeil. 	 →	Exemplarité







LEVIER N°2 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS ET AMELIORER L'EFFICACITE D'UTILISATION DES RESSOURCES

Enjeux	Actions mises en place	Description		Mention spéciale
2.1. Favoriser des modes de consommation (biens et services) moins gourmands en biocapacité	2.1.12. Réduction des consommations de papier et autres consommables dans les services municipaux	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations de papier et consommables informatiques grâce au paramétrage des copieurs ou à la diminution du grammage du papier. - Mise en place de bacs de récupération du papier brouillon. - Sensibilisation à l'utilisation du papier brouillon 		Exemplarité
	2.1.13. Réduction des déchets produits à la mairie	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des agents à l'utilisation de tasses et gobelets réutilisables - Distribution des gobelets réutilisables aux agents - Réduction de la vaisselle jetable sur les apéritifs et cocktails de la ville - Dispositif de mesure du gaspillage alimentaire dans les écoles, et mise en œuvre d'un plan d'actions pour le réduire 		Exemplarité
	2.1.14. Généralisation du tri sélectif dans les bâtiments municipaux	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement de tous les bâtiments municipaux de bacs de collecte sélective et double poubelles dans les bureaux, avec accompagnement spécifique pour les différents publics : éco-ambassadeurs pour les agents municipaux, HSEN en 2012, associations via la démarche de manifestations responsables. - Mise en place en place du tri des biodéchets dans toutes les écoles depuis 2017, et généralisation aux deux restaurants collectifs (corbeil et CTM) en 2019 : 32 tonnes collectées et compostées depuis février 2017. 		Exemplarité Participation
	2.1.15. Intégration d'une démarche environnementale et sanitaire dans l'achat et l'utilisation des produits d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2009, gros travail effectué sur l'achat et l'utilisation de produits d'entretien plus respectueux de l'environnement et de la santé : produits éco-labellisés, formation des agents d'entretien... - Action entrée définitivement dans la pratique quotidienne pour tous les bâtiments municipaux (exceptée la piscine qui fait l'objet de protocoles particuliers) 		Exemplarité Participation
	2.1.16. Adoption d'une démarche « cartable sain » dans les achats de fournitures scolaires par la Mairie et les établissements scolaires et périscolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Forte sensibilisation effectuée avec l'appui d'HSEN auprès des écoles (enseignants et parents d'élèves) et des ALSH sur l'impact négatif que peuvent avoir les consommables (papier, stylos, colle...) - Dès 2011 réorientation de la ville pour des achats de produits plus respectueux de la santé et de l'environnement. - Quelques difficultés pour faire adhérer à l'achat de ces produits. 		Exemplarité Participation

LEVIER N°2 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS ET AMELIORER L'EFFICACITE D'UTILISATION DES RESSOURCES

Enjeux	Actions mises en place	Description		Mention spéciale
2.2. Promouvoir les modes de production moins gourmands en biocapacité et riches en services écologiques rendus	2.2.1. Démarche environnementale sur l'éco-parc : charte environnementale, certification ISO 14001, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - La certification ISO 14001 obtenue à l'été 2010 pour les espaces publics de l'éco-parc ne s'est jamais concrétisée : aujourd'hui, démarche tournée plus vers la concrétisation des principes que sur la labellisation. - Participation de la ville à l'étude d'une Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents (ZIRI) pour la maîtrise des consommations d'énergies ; étude lancée en février 2014. 		Participation Exemplarité
	2.2.2. Accueil d'entreprises à haute qualité environnementale sur l'éco-parc	<ul style="list-style-type: none"> - Pépinière d'entreprises installée sur l'éco-parc (taux d'occupation 100%), gérée par Bordeaux Technowest, avec des startup de la filière verte. - Volonté de favoriser l'accueil des entreprises de l'économie verte. - Etude ZIRI sur une 30^{aine} d'entreprises. 		Participation Exemplarité
	2.2.3. Labellisation « Imprim'vert » de l'imprimerie municipale	<ul style="list-style-type: none"> - Démarche de labellisation "Imprim'vert" pour l'imprimerie municipale (garantissant le respect des normes environnementales et sanitaires les plus exigeantes) : réalisation en 2010 d'un dossier pour obtenir cette labellisation avec mise en place des actions nécessaires à son obtention. - Démarche non finalisée. 		Exemplarité
2.3. Promouvoir une alimentation qui limite la pression sur les ressources naturelles et la production de déchets	2.3.1. Introduction de critères de développement durable dans le marché de délégation de la restauration scolaire	Mise en place par le SIVOM de différentes actions : <ul style="list-style-type: none"> - 21 % des produits de la restauration collective sont Bio. - 53% de produits frais - Conditionnement à faible impact environnemental (barquettes compostables, bacs réutilisables) et réduction des consommables et emballages - Valorisation de 100 % des biodéchets valorisés en compost sur la plateforme de Cestas) 		Exemplarité Initiative économique Participation
	2.3.2. Généralisation de goûters éco-responsables dans les accueils de loisirs municipaux	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des goûters individuels par des goûters collectifs, pour la majorité des produits (grands pots de confiture, pains entiers...). - Equipement des ALSH en gobelets réutilisables. (gobelets jetables utilisés uniquement pour les pique-niques) 		Exemplarité Participation
	2.3.3. Création et animation d'une Association pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP)	<ul style="list-style-type: none"> - Création de l'AMAPLANETE en mai 2008 avec 104 familles - Une centaine de familles actuellement - 22 catégories de produits distribués sous différents contrats - Distributions une fois par semaine, les jeudis soirs, à la Vacherie 		Participation Initiative citoyenne







LEVIER N°2 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS ET AMELIORER L'EFFICACITE D'UTILISATION DES RESSOURCES

Enjeux	Actions mises en place	Description		Mention spéciale
2.4. Promouvoir des mobilités douces	2.4.1. Poursuite de l'aménagement des itinéraires cyclables	<ul style="list-style-type: none"> - En 2011, plus de 20 kms d'itinéraires cyclables / en 2018 : - En cours en 2019 : piste cyclable "Jean Duvert/ Saint Ahon - Généralisation des « contre-sens cyclables » sur la ville. 		Co-élaboration
	2.4.2. Refonte du réseau des transports collectifs notamment pour favoriser l'intermodalité avec le tram à Bordeaux	<ul style="list-style-type: none"> - DSP pour la création de la ligne de Tramway. - Réseau des transports collectifs restructuré pour faciliter l'accès à la ville centre depuis Blanquefort. - Analyses régulières de l'efficacité et de l'utilité de cette restructuration 		Participation
	2.4.3. Adapter les conditions d'exploitation du TER pour le rendre plus attractif	<ul style="list-style-type: none"> - Déc. 2006 = augmentation de la fréquence de desserte de Blanquefort par le TER et mise en place du cadencement (passage des trains à heures fixes). - Etudes pour développer la complémentarité entre le TER et le Tram-train 		Participation
	2.4.4. Etude de la faisabilité d'une desserte de Blanquefort par le tramway	<ul style="list-style-type: none"> - Action réalisée, travaux du tram-train terminés, ouverture de la ligne fin 2016, avec 2 stations dont une, au niveau de la gare, équipée d'un parking relais. 		Co-élaboration
	2.4.5. Adoption de plans de déplacements par les entreprises de l'éco-parc	<ul style="list-style-type: none"> - Action non entreprise - Des initiatives sont lancées par Bordeaux Technowest pour inciter à l'utilisation de déplacements doux. 		Initiative économique
	2.4.6. Adoption d'un plan de déplacements par la Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de véritable plan mis en œuvre mais mise à disposition des agents : - pool vélos pour les déplacements "courts" - sensibilisation au co-voiturage et à l'utilisation des transports en commun - participation de la mairie à concurrence de 50 % sur le coût d'un abonnement de transports en commun 		Exemplarité Participation

LEVIER N°2 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS ET AMELIORER L'EFFICACITE D'UTILISATION DES RESSOURCES

Enjeux	Actions mises en place	Description	Mention spéciale
2.4. Promouvoir des mobilités douces	2.4.7. Création et animation de « l'Atelier des mobilités modernes », lieu de promotion des déplacements doux	<ul style="list-style-type: none"> - Inauguration en 2011 de l'Atelier des Mobilités Modernes. - Ses missions : Information sur les circuits transports en commun, itinéraires vélo sécurisés, prêt de vélos de ville et électriques, formation de remise en selle, aide à la réparation de vélo... - Passage l'AMM prend un statut associatif à partir de mai 2014 : association « Atelier Rustines et cambouis ». 	 Exemplarité Participation
	2.4.8. Implantation d'une signalétique indiquant les temps de parcours dans la ville à pied et à vélo	Installation de signalétique vélo le long des pistes cyclables, pour indiquer les principaux lieux de la commune ainsi que la distance. Les temps de trajet ne sont néanmoins pas indiqués. A prévoir lors du remplacement des panneaux.	 Participation
	2.4.9. Rationalisation de l'utilisation des bus pour les déplacements scolaires intra-Blanquefort et promotion de la marche auprès des publics scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Sorties proches des écoles favorisées (Caychac à Tanaïs / Saturne à Majolan) - Sorties communes et mutualisation des bus entre les ALSH - Développement de projets favorisant l'utilisation de transports en commun (carte TBC notamment pour l'Ecodome) - Développement des trajets à pieds ou à vélo quand cela est possible. 	 → Exemplarité
	2.4.10. Accompagnement des projets de pédibus dans les établissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Action menée avec Meduli Nature dans le cadre du dispositif régional « Car à pattes » : (école de la Renney en 2008/2009, puis école de Saturne en 2013) - Cette action n'a jamais abouti à la création ou pérennisation de lignes de pédibus. - Action abandonnée. 	 Participation Initiative citoyenne
	2.4.11. Achats de véhicules moins polluants pour le pool automobile municipal	<ul style="list-style-type: none"> - 14 % des véhicules du pool de la ville sont soit GPL (3%), électriques (6%) ou hybrides (5%) - Ce critère est pris en compte pour les achats futurs de nouveaux véhicules. 	 Exemplarité



LEVIER N°2 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS ET AMELIORER L'EFFICACITE D'UTILISATION DES RESSOURCES

Enjeux	Actions mises en place	Description		Mention spéciale
2.5. Réduire les consommations d'énergie et d'eau des bâtiments	2.5.1 - Livrer des conseils professionnels aux propriétaires et locataires de logements	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de prendre rendez-vous en mairie, via le service urbanisme, (1 fois par mois) avec le Conseiller de « l'espace info énergie" pour divers conseils : plus adapté pour les propriétaires voulant réaliser des travaux de rénovation. - Mise à disposition d'une documentation au service urbanisme - Mise en place d'une plateforme « Ma Renov » depuis 2017 par Bordeaux Métropole. 	 	Exemplarité Participation
	2.5.2 - Promotion de l'entraide entre habitants grâce au réseau des guides négawatts	<ul style="list-style-type: none"> - Formation par la ville et le CREAQ de "guides négawatts" réalisant chez les personnes ayant fait appel à eux, un certain nombre de mesures (température, consommation électrique, débit d'eau, etc) consignées sur une fiche analysée par le CREAQ et retournée au particulier avec des conseils et des orientations. - Bilan négatif de cette action : très peu de sollicitations des guides négawatts, action abandonnée. 		Participation
	2.5.3 - Promotion des dynamiques de quartier autour des économies d'énergie et d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - 2 dispositifs destinés à informer et aider à la réalisation des économies d'énergie et d'eau : l'"Espace Info Energie" et les "guides négawatts". - En 2011, mise en place de la carte interactive de la ville "observatoire" permettant de repérer les logements ayant réalisé des efforts et d'en valoriser le résultat (travaux d'isolation, équipements, changements de comportement...) - Actuellement travail en lien avec le service communication et le collectif Blanquefort en Transition pour la mise à jour de la carte interactive. 		Participation
	2.5.4 - Réalisation et diffusion d'une thermographie aérienne	<ul style="list-style-type: none"> - Action réalisée par la CUB en 2010 - Nouvelle thermographie aérienne consultable sur rdv, réalisée en 2018 		Participation
	2.5.5 - Animation d'ateliers « précarité énergie eau » pour les publics en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> - Travail amorcé par le CCAS (réunion syndics, bailleurs, CREAQ, MDSI, adjointe aux affaires sociales...). - Rencontre à programmer pour relancer cette action 		Participation Exemplarité

LEVIER N°2 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS ET AMELIORER L'EFFICACITE D'UTILISATION DES RESSOURCES

Enjeux	Actions mises en place	Description	Mention spéciale
2.5. Réduire les consommations d'énergie et d'eau des bâtiments	2.5.6 - Introduction de critères développement durable dans les opérations d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du guide de l'aménagement = travail global avec les services de la ville pour définir une culture générale, une réflexion sur les différents projets en terme de coût, d'entretien... - Travail à envisager sur du long terme. 	 Exemplarité
	2.5.7 - Création et diffusion d'une charte architecturale intégrant le développement durable pour les bâtiments résidentiels et tertiaires	Réalisation de la charte architecturale, document d'appui à la démarche pédagogique du service urbanisme auprès des habitants	 Exemplarité
	2.5.8 - Mesures d'économie d'énergie et d'eau dans les bâtiments municipaux et utilisation des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles mesures mises en place dans les nouveaux bâtiments : coupure automatique de l'éclairage, diminution de l'intensité de la lumière... - Equipement de panneaux solaires (stade E. Miart). 	 Exemplarité
	2.5.9 - Mise en œuvre d'alternatives aux dispositifs de climatisation gourmands en énergie	- Action non engagée	 Exemplarité
	2.5.10 - Réalisation par les enfants de diagnostics énergie-eau dans les accueils de loisirs municipaux	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et implication des enfants des ALSH concernant les surconsommations énergétiques et eau dans les centres. - Difficultés à pérenniser ces actions en raison de la mobilité des animateurs. 	 Exemplarité Participation

LEVIER N°2 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS ET AMELIORER L'EFFICACITE D'UTILISATION DES RESSOURCES

Enjeux	Actions mises en place	Description	Mention spéciale
2.6. Rationaliser l'éclairage sur l'espace public	<p>2.6.1- Rationalisation de l'éclairage public par des mesures de réduction des plages horaires d'éclairage, de réduction des intensités lumineuses, d'évolution des équipements techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Généralisation des éclairages moins gourmands en énergie et développement des nouvelles technologies d'éclairage. - Limitation de la pollution lumineuse - Coupures des éclairages la nuit entre 2h et 5h du matin : bilan, 38 000 € économisés sur un an, soit plus de 260 000 KWh. 	 <p>Exemplarité Participation</p>
	<p>2.6.2 - Extinction des enseignes commerciales la nuit dans le cadre du Règlement local de publicité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Règlement local de publicité communal de 2011 prévoyait l'extinction des enseignes commerciales sur certaines plages horaires nocturnes pour réduire les consommations énergétiques et la pollution visuelle nocturne. - Le nouveau RLP métropolitain de 2016 prévoit : les enseignes sont allumées au plus tôt une heure avant le début de l'activité et éteintes au plus tard une heure après la fin de l'activité de l'établissement ; la pub lumineuse est éteinte entre 1h et 6h du matin (hors publicité supportée par le mobilier urbain) 	 <p>Participation</p>